



Objet : Densification des bureaux de la cité administrative

Laval, le 27 janvier 2021

Monsieur le préfet,

Lors de notre dernière rencontre, vous nous avez présenté votre choix de densifier les bureaux de la cité administrative en laissant des locaux inoccupés à la DDFIP.

Cette décision, sans une concertation minimum préalable avec les services et les représentants des personnels concernés, n'est pas tenable pour les raisons suivantes :

- L'argument d'une meilleure cohésion d'un service sur un seul site ne peut s'entendre, au regard de nombreux exemples récemment mis en place (ex : UD DREAL dans chaque département, l'inter-départementalisation de la forêt,...). De même, le regroupement d'un service sur un seul site n'est pas forcément un gage d'efficacité comme le démontre la création du SGC.
- Nous ne pouvons accepter une détérioration de nos conditions de travail sans dialogue social et sans scénarios contradictoires.
- Cette réorganisation des bureaux faite sans concertation va encore déstabiliser inutilement les services déjà surchargés depuis les restructurations récentes et celles à venir.

Afin de pallier à l'absence de dialogue social, pourtant nécessaire sur ce sujet sensible, nous avons pris l'initiative d'assurer la concertation attendue par nos collègues en produisant une enquête en ligne.

En complément de cette motion, nous vous communiquons le résultat de cette enquête qui, on l'espère, permettra de renouer le dialogue avec vous afin de discuter de nos propositions.

Bien que nous soyons, pour cause de crise sanitaire, obligés de décaler l'organisation d'une heure mensuelle d'information avec l'ensemble des agents pour débattre de ce sujet, nous vous faisons part de nos réflexions issues de cette enquête riche en commentaires :

> Une réflexion commune aurait pu amener à des solutions moins technocratiques, plus pragmatiques et plus partagées.

> Sur le calendrier, **il est souhaitable d'abandonner la réorganisation proposée pour faire place à une véritable réflexion** qui pourra aboutir après les travaux de mise aux normes de la cité et après les prochaines restructurations annoncées. Cette solution peut être « Gagnante- Gagnante ».

- Gagnante pour le préfet qui peut répondre à ses obligations nationales.
- Gagnante pour notre exigence de qualité de nos conditions de travail.

- Gagnante pour la cohésion attendue des agents qui permet une meilleure efficacité dans le rendu de nos missions de service public.

> L'enquête menée démontre que les bonnes conditions de travail passent majoritairement par un espace de travail individuel dans un cadre agréable. L'ergonomie des équipements, et leur maintenance, est indispensable, ainsi que l'accès facile aux nouveaux moyens numériques (logiciel, webinaires, réseaux...).

> Le calcul d'un ratio minimum d'espace de travail par agent, qui aboutit à la réduction et à la mise en commun de l'espace de travail, n'est pas compatible avec la singularité de chaque mission (exemples : besoin de confidentialité lors de l'accueil d'un public, besoin de place pour disposer de dossiers volumineux ou déployer des plans divers, besoin de concentration pour traiter les dossiers sensibles,...).

Par ailleurs, nous vous rappelons l'obligation d'avoir un bureau disponible pour chaque organisation syndicale, pour l'ASCE, pour l'ASMA et pour le CLAS.

**Sur ces bases de réflexions et sur le résultat de l'enquête menée auprès de nos collègues, nous sollicitons un nouvel entretien avec vous.**

Afin que nous puissions rendre compte auprès de nos collègues de votre position, nous souhaitons une réponse de votre part pour la mi-février au plus tard.